

## Procès-verbal de la séance du Comité Technique spécial du 5 octobre 2018

Etaient présents :

**Représentants de l'administration :**

- Eric DEVAUX, Directeur de l'ENSAIT auprès duquel le comité technique est placé
- Gaël MONFRIER, Directeur Général des Services de l'ENSAIT
- Cécile GARRIGUES, Directrice des Ressources Humaines de l'ENSAIT

**Représentants du personnel :**

**TITULAIRES**

Sabine CHLEBICKI, Ingénieur d'Etudes  
Hubert OSTYN, Assistant ingénieur  
Frédéric VEYET, Ingénieur d'Etudes

**SUPPLEANTS**

Sarah DEBISSHOP, Agent contractuel

Le Président ouvre la séance en accueillant les membres du Comité.

Madame Sabine CHLEBICKI est désignée Secrétaire adjointe de séance.

Il constate que le quorum est atteint et procède à l'ouverture de la séance à 9h30 et il propose donc d'aborder le premier et unique point à l'ordre du jour.

### **1 – Approbation de la poursuite du processus de rapprochement dans le cadre du Pôle d'ingénierie**

Monsieur DEVAUX rappelle que ce processus a été présenté à l'Assemblée Générale du 2 octobre 2018.

Ce processus doit être présenté pour avis au comité technique avant d'être soumis au vote du conseil d'administration du 16 octobre 2018.

Monsieur OSTYN demande à avoir des précisions sur ce processus qui est rédigé de façon très générale dans le document soumis au comité technique.

Monsieur DEVAUX explique qu'il s'agit essentiellement de déclarer que l'Ecole accepte de poursuivre le processus de rapprochement mais il précise que les modalités de mise en place du Pôle ne sont pas encore définies. Elles seront le sujet des travaux à mener au cours de l'année à venir.

Monsieur OSTYN fait remarquer que les termes du document constituent véritablement un engagement pour l'Ecole. Il demande si ce document est le fruit du travail de réflexion de l'Ecole Centrale de Lille.

Monsieur DEVAUX indique que ce document est le résultat des échanges entre les trois écoles. Il sera présenté dans les mêmes termes aux comités techniques et aux conseils d'administration de chacune des écoles.

Monsieur OSTYN revient sur les termes suivants : « les consultations seront menées entre les trois établissements ». Il souhaite savoir à quel niveau auront lieu les concertations : au niveau des instances des établissements ou au niveau des directions ?

Monsieur DEVAUX indique que les concertations auront lieu à tous les niveaux ; il rappelle que les chefs de service ont été invités à rencontrer leurs homologues dans cet esprit de concertation. Tous les personnels sont impliqués dans ce processus et notamment les instances représentatives de ces personnels. Les comités techniques et les conseils d'administration seront consultés à chaque étape du processus de rapprochement.

Monsieur OSTYN constate que les différents comités techniques ne se sont pas encore consultés et il souhaite savoir si ces consultations doivent déjà avoir lieu.

Monsieur DEVAUX répond par l'affirmative ; il répète qu'il invite tous les personnels à se rencontrer depuis le mois de juin 2018.

Monsieur VEYET intervient pour indiquer qu'à l'occasion de la dernière réunion de la commission paritaire d'établissement commune avec l'Ecole Centrale de Lille, la Directrice Générale des Services de cette école avait indiqué qu'il était prématuré que les personnels se rencontrent.

Monsieur DEVAUX indique que les chefs de service ont déjà pris contact avec leurs homologues.

Monsieur MONFRIER précise qu'il s'agit pour ces chefs de service de prendre connaissance des périmètres métiers confiés à la responsabilité de chacun pour entamer la réflexion sur l'organigramme général du nouvel établissement.

Monsieur OSTYN souhaite savoir si les trois directions sont d'accord sur ce calendrier de rencontres inter écoles.

Monsieur DEVAUX estime que ce calendrier est le bon et que les rencontres entre personnels doivent avoir lieu.

Monsieur MONFRIER ajoute que si les personnels rencontraient des difficultés, il devrait en être averti pour pouvoir intervenir auprès de ces homologues. Deux situations analogues ont ainsi été éclaircies.

Monsieur DEVAUX rappelle que le contexte universitaire local impose une contrainte de restructuration depuis la Loi dite « Fioraso ». C'est dans ce contexte contraignant qu'il appartient à l'Ensait de choisir la meilleure option.

Il rappelle que l'Ensait est aujourd'hui une école « désirable », contrairement à ce qu'elle était il y a une quinzaine d'années, avec des effectifs de cinquante étudiants.

Aujourd'hui tous les indicateurs de l'Ensait sont au vert, en termes de recrutements, de reconnaissance, d'innovation pédagogique et d'activités liées à la recherche.

Monsieur OSTYN témoigne de l'inquiétude ressentie par les personnels qui craignent de perdre en autonomie, en flexibilité, en relationnel et qui craignent la création de contraintes supplémentaires en termes de fonctionnement, de paie, de relations humaines, de droits à la formation...

Monsieur MONFRIER explique qu'il s'agira de la réflexion à mener en 2019 ; notamment arrêter quelles activités seront du ressort de l'Institut ou des Ecoles, et quels seront les relais à établir au niveau des Ecoles pour garantir la fluidité de l'information.

Monsieur MONFRIER rappelle que la motion présentée n'a pas vocation à définir ces éléments de structuration des services. Ces interrogations et ces réflexions seront menées au cours de l'année 2019.

Madame CHLEBICKI fait remarquer que la motion indique clairement qu'il s'agit d'une fusion à partir d'un établissement déjà existant : Centrale Lille.

Monsieur MONFRIER explique que l'Institut doit être adossé à un établissement bénéficiant des Responsabilités et Compétences Elargies (RCE) : l'Ecole Centrale de Lille est la seule Ecole RCE.

Monsieur OSTYN souhaite connaître quelles sont les conséquences de ces RCE pour les personnels.

Monsieur DEVAUX explique par exemple que les avancements sont facilités car ils sont décidés au niveau de l'établissement par des promotions locales et non pas au niveau national.

Monsieur MONFRIER explique par exemple que les demandes de transformations de postes n'auraient plus à être effectuées auprès du ministère ; même chose pour le régime indemnitaire qui relèverait d'une décision prise au niveau de l'Ecole. Le passage aux RCE permet une plus grande responsabilité et une plus grande autonomie.

Monsieur DEVAUX explique que la politique d'emploi sera menée au niveau de l'Institut, Institut qui bénéficiera des compétences liées aux RCE.

Monsieur VEYET souhaite savoir qui seront les rédacteurs des statuts du futur établissement.

Monsieur MONFRIER répond qu'ils seront rédigés par les trois directeurs d'Ecoles.

Il explique qu'à l'occasion des prochaines élections relatives aux instances représentatives des personnels, tous les personnels des trois écoles seront invités à représenter leur école.

Monsieur VEYET relaie l'inquiétude des personnels qui craignent le terme de « fusion » et qui craignent la position de l'Ecole Centrale de Lille dans le nouvel établissement. Il souhaiterait l'organisation de comités techniques communs aux trois écoles. Il regrette que les conditions de travail, que l'organisation du travail et que le calendrier ne soient pas étudiés alors que les membres du comité technique sont invités à se prononcer sur la poursuite du processus de rapprochement.

Les personnels attendent des éléments de réponse concrets.

Monsieur MONFRIER rappelle que ces travaux seront menés en 2019 et que les instances seront invitées à se prononcer à ce moment là.

Monsieur DEVAUX explique que les directeurs vont fixer les orientations stratégiques de l'Institut : recherche, budget, ressources humaines que les directeurs généraux des services vont rédiger les statuts et que les personnels vont échanger sur leurs pratiques. En qualité de représentants des personnels, les membres des instances doivent également rencontrer leurs homologues pour co-construire le futur établissement.

Monsieur VEYET souhaiterait que les trois comités techniques travaillent ensemble.

Monsieur MONFRIER explique que ces rencontres sont tout à fait envisageables mais que les votes demeureront du ressort de chaque comité technique.

Madame GARRIGUES ajoute que les représentants du personnel peuvent mettre en place des groupes de travail puis présenter leurs vœux et poser leurs questions, dans des termes identiques, aux trois comités techniques.

Monsieur OSTYN indique que les représentants des différents comités techniques se sont déjà rencontrés il y a quelques années ; pour reproduire cette démarche, il serait nécessaire de connaître les élus et de libérer du temps pour organiser des rencontres.

Madame DEBISSCHOP intervient pour expliquer que les personnels considèrent que la motion présentée n'apporte pas d'élément supplémentaire d'information. Cela conduit les personnels à ne pas comprendre cette étape dans la procédure de rapprochement.

Monsieur MONFRIER explique que cette motion détermine la forme juridique du futur établissement : un Institut et cinq écoles internes. Il s'agit d'une marche supplémentaire dans la structuration du Pôle d'ingénierie. Viendront ensuite l'écriture des statuts puis la structuration des services.

Monsieur VEYET précise que le principe de rapprochement n'inquiète pas les personnels mais que les modalités de ce rapprochement les inquiètent davantage.

Madame CHLEBICKI explique qu'un calendrier des différentes étapes aurait été bienvenu.

Monsieur MONFRIER rappelle que le calendrier a déjà évolué plusieurs fois ; il est donc préférable de le construire au fur et à mesure.

Monsieur VEYET explique que le déroulé des actions pourrait néanmoins être rédigé et communiqué aux personnels.

Madame CHLEBICKI rappelle que les arrêtés et les contrats de travail devront être modifiés, dès lors que certaines missions seront remplies au niveau de l'Institut ou au niveau des écoles.

Monsieur DEVAUX souhaite savoir quelles sont les craintes des personnels. Il insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas de supprimer des postes mais seulement de gagner de la visibilité au niveau international en termes de recherche et de pédagogie.

Monsieur VEYET explique qu'il est nécessaire de communiquer des éléments concrets et écrits aux personnels.

Monsieur MONFRIER répond que ces éléments seront communiqués après que la structuration de l'Institut ait été fixée. Il ajoute qu'il est primordial de construire progressivement le nouveau Pôle d'ingénierie et que le calendrier n'est pas figé, quitte à reporter la date de sa mise en place.

Monsieur VEYET demande si la création d'un comité de pilotage est prévue.

Monsieur DEVAUX explique qu'il est nécessaire que les personnels se rencontrent avant même de mettre en place des comités de pilotage. Il ajoute que les représentants doivent relayer son discours : la création de l'Institut a pour finalité de créer de la valeur ajoutée et non pas de déstructurer les conditions de travail des personnels.

Aucune autre observation n'étant soulevée il est procédé au vote

Avis du CT	Nombre de votants :	Pour/Contre/Abstention
Représentants des personnels	4	2/0/2

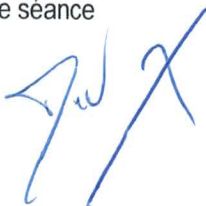
La motion est votée.

Aucune autre question n'étant soulevée,

Après épuisement des points à l'ordre du jour, le Président remercie les membres du Comité Technique et lève la séance à 10h42.

Le Président de séance

Eric DEVAUX



La Secrétaire permanente

Cécile GARRIGUES



La Secrétaire de séance

Sabine CHLEBICKI

